



## Employeur annule mon contrat au dernier moment

-----  
Par atome365

Bonjour à tous,

Mon employeur m'a fait passé un entretien d'embauche le 18 mai 2021 pour un poste d'employé polyvalent sur Paris. J'ai reçu un coup de fil peu après me disant que j'ai eu le poste.

J'ai ensuite reçu tous les formulaires à remplir, j'ai signé les règlements intérieurs, j'ai donné mon RIB, mon numéro de sécurité social, mes tailles et pointures pour un uniforme, etc.

Ils m'ont meme envoyé un contrat qu'il ont supprimés peu après en disant que l'intégration était passé du 21 juin au 14 juin et qu'ils allaient me renvoyer un contrat

Cependant j'apprends ce matin qu'en fait le restaurant ou je devais travailler ne recherche plus d'équipiers.

Ils me proposent maintenant un poste à Disney ou Rosny 2 bien plus loin de chez moi que le poste original.

Je suis très en colère car j'avais arrêté de chercher des offres après la confirmation de mon embauche.

Ais je un recours légal pour la rupture de la promesse d'embauche ?

Merci à vous

-----  
Par Indigo26

Bonjour atome365,

"Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public".  
(art. 1104 C.T.)

Un petit lien qui devrait vous renseigner mieux qu'un plus long exposé (étant précisé qu'en cas de saisine du CP, le ministère d'avocat n'est pas obligatoire)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403>

Cdlt,

-----  
Par atome365

Merci beaucoup, je pense donc avoir un cas mais il faudra surement que j'en parle avec un avocat